Quatrième Année. — Numéro 84 | CINQ CENTIMES | Vendredi 25 Mars 1898

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 | Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits à Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT AUX BUREAUX DES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

GÉRY CONTRE GÉRY

Lundi, est venu devant la Cour d'Appel de Douai, le procès que M. Géry Legrand, appuyé sur sa « vieille branche » d'Olivier s'est intenté à lui-même.

L'affaire est plaisante, voire grotesque et aussi quelque peu scandaleuse.

Nous en avons déjà parlé quand le tribunal civil de Lille en fut tout d'abord saisi, mais il n'est pas mauvais de la rappeler, ne serait-ce que pour étaler les mœurs... juridiques de certains politiciens lillois.

Après *trente ans*, M. Géry Legrand s'est aperçu que la société du *Progrès du Nord* dont il fut, en 1868, l'un des plus ardents promoteurs, — en quelque sorte le créateur, — contenait un ou deux vices de formes.

Or, en fait de vices, M. Géry Legrand, à côté de sa qualité de pingrerie si universellement appréciée, n'a que celles de la rancune mesquine et puérile et de l'ambition outrée.

Un jour, longtemps après avoir été chassé de la Mairie de Lille, mais presque au lendemain de sa réélection au Sénat, ce grand fourreau de sabre eut une violente poussée de réaction.

Il fallut laisser cette maladie suivre son cours, Pasteur étant mort sans en découvrir le vaccin et le docteur Olivier n'étant pas homme, — au contraire ! — à en enrayer les effets.

Notre radicalophobe, — tel le démon point par Saint-Pierre, — se jeta sur le premier morceau à portée de ses chicots branlants, et ce morceau était son œuvre : la société anonyme du *Progrès du Nord*.

Tout seul, il n'aurait pas fait grand mal. On maîtrise vite un ex-radical converti à Méline et à ses pompes. Mais il eût des aides nombreuses.

Songez donc ! Le *Progrès* menaçait d'évoluer de plus en plus à gauche...

Le père Olivier — *ne pas confondre avec le « père » de Charlemagne* — fut le premier à se ranger à ses côtés et autour de nos deux bonnets de coton se rallièrent bientôt MM. Motte, Masurel et... Lauranceau.

Comment M. Lauranceau ?

Nous le saurons tout à l'heure ; disons d'abord que la société anonyme du *Progrès du Nord* fut déclarée mal constituée par le tribunal civil de Lille et que Géry eut raison contre lui-même.

Que décidera la Cour ? Nous l'ignorons ; et, d'ailleurs, là n'est pas, pour nous, le point intéressant, — nos confrères du *Progrès*, ainsi que cela ressort clairement d'un article paru hier en premier-Lille, dans ce journal, étant bien décidés à lutter carrément désormais, « contre tous les arbitraires, toutes les iniquités, toutes les réactions, » que l'action en nullité de Géry contre Géry, soit ou non admise.

Nous laisserons donc à la justice le soin de décider si l'unique Géry doit être renvoyé dos-à-dos — ce qui serait réjouissant — ou s'il sombrera, *tous les deux*, dans sa propre mélasse, — ce qui ne le serait pas moins !

Mais le rédacteur en chef du *Progrès* en narrant ces choses à ses lecteurs a produit un fait dont la gravité est énorme.

Il a raconté qu'afin de hâter la décision de la Cour, M. le préfet Lauranceau aurait, personnellement et par écrit, sollicité M. le premier Président et que celui-ci, l'honorable M. Mazeaud, s'inspirant sans doute des vœux du représentant de M. Méline dans le Nord, aurait textuellement déclaré, en pleine audience :

— « Il faut que cette affaire aille vite en raison des élections. »

A l'esprit le plus simple, il apparaîtra que si M. Lauranceau a réellement écrit la lettre dont on l'accuse, ce n'est assurément pas pour être agréable à l'administration et à la rédaction actuelles du *Progrès* — qui ne l'ont pas sollicité, puisqu'elles dénoncent son intervention ; — et comme il n'y a en cette histoire que Géry 1868 contre Géry 1898, on est porté à supposer que le premier s'est attiré l'appui et les bonnes grâces préfectorales contre le second, — Bertrand, à l'écart, a tendant pour manger le noyau de l'amande, que Raton en ait cassé la coquille !

Mais il nous semble que pareils faits sont révoltants et, sans vouloir suspecter M. le premier président, nous sommes surpris qu'il n'ait pas eu, lundi, à leur sujet, une parole de flétrissure.

Depuis quand les agitations politiques commandent-elles la Justice ?

La question doit être posée au Garde des Sceaux, avant la séparation des Chambres.

Il faut qu'elle le soit.

Ensuite, notre confrère M. Lagrillière Beaulace pourra exercer sa verve de vaudeviliste en écrivant : « Géry contre Géry. »

Son succès sera d'autant plus grand que les mésaventures du héros de la pièce auront été plus rétentissantes et les procédés de ses comparses plus sévèrement flétris.

Tout cela ne fera peut-être pas les affaires de MM. Motte, Masurel, Olivier et consorts, mais la Justice — avec un grand J — la morale, et la gaîté françaises ne pourront qu'y gagner.

G. SIAUVE-EVAUST.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

L'ANNEXION DES ILES SOUS-LE-VENT

Paris, 23 mars.

Le président de la République a promulgué hier une loi dont l'article unique est ainsi conçu :

« Les Iles Sous-le-Vent de Tahiti font partie intégrante du domaine colonial de la France ».

L'AGITATION ANTISÉMITE EN ALGÉRIE

Paris, 23 mars.

Si nous en croyons certaines indications recueillies dans les régions officielles, dit le *Courrier du Soir*, l'arrestation de M. Max Régis à Alger serait le premier acte d'une campagne que le gouvernement, préoccupé de l'agitation antisémite, aurait décidé d'entreprendre pour en empêcher le développement.

On parle même d'autres mesures qui seraient prises en usant de toute la rigueur permise par les lois sur la presse.

UNE MÈRE QUI SE SUICIDE AVEC SA FILLE

Reims, 23 mars.

Hier matin, un bateau faisait remonter à la surface du canal le corps d'une fillette paraissant âgée de six à huit mois. Le corps a été transporté à la Morgue.

En même temps, on apprenait que la femme d'un employé de la mairie de Reims, Mme Soibinet, avait disparu avec son enfant.

M. Soibinet s'est rendu à la Morgue où il a reconnu le corps de la petite noyée comme celui de sa fille.

Des recherches sont faites en ce moment dans le canal pour retrouver le corps de sa femme, qu'on suppose s'être suicidée avec sa fille.

CHUTE MORTELLE D'UN CYCLISTE

Cherbourg, 23 mars.

Un nommé Laurent, âgé de vingt-deux ans, originaire de Bonneval (Eure et Loir), qui descendait la côte d'Auberville sur un tandem, s'est tué en faisant une chute à un tournant.

AGENT BLESSÉ PAR LES MALFAITEURS

Paris, 23 mars.

Hier, vers minuit, un gardien de la paix, nommé Jean Coulon, a reçu un coup de revolver de trois malfaiteurs qu'il poursuivait.

Ces trois individus ont pris la fuite après l'attentat, mais ont été arrêtés quelques instants plus tard par un sous brigadier et un autre agent.

L'auteur de l'agression est un sieur Jean : son complice s'appelle Henri Jemôle, 18 ans.

L'agent blessé en sera quitte pour un repos de trois semaines.

ETRANGER

CONDAMNATION DU PARRICIDE DE REBAIX

Mons, 23 mars.

Hier matin est venue devant le conseil de guerre du Hainaut l'affaire de parricide à charge d'un soldat au 2e guides, Auguste Degauque, qui a atrocement assassiné sa mère et son beau-père pendant leur sommeil, à Rebaix, près d'Ath.

Le crime a été commis dans la nuit du 19 au 20 février.

Degauque a été condamné à la peine de mort.

LETTRE DE REMERCIEMENTS DE LIEBKNECHT

Berlin, 23 mars

Le *Vorwaerts* publie une lettre de M. Liebknecht adressant des remerciements pour les témoignages de sympathie qui lui furent donnés à l'occasion de sa mise en liberté.

LA PERTE D'UN PAQUEBOT ROUMAIN

Marseille, 23 mars.

Le paquebot roumain le *Météore*, allant de Constantinople à Kustendjé, a été surpris par une forte bourrasque de neige et jeté à la côte sur un récif. Le *Météore* avait 90 hommes d'équipage et 150 passagers, la plupart négociants turcs et grecs.

Le sinistre s'étant produit la nuit une effroyable panique se déclara à bord ; mais, grâce au sang-froid des officiers, tout le monde, sauf trois passagers affolés qui se précipitèrent à la mer, put quitter le navire et se réfugier à terre. Une demi-heure plus tard, le *Météore* coulait à pic.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE EN BELGIQUE

Bruxelles, 23 mars.

Le prochain Congrès national du Parti ouvrier belge se réunira le 10 avril, à Verviers.

L'INDEMNITÉ POUR LES ERREURS JUDICIAIRES

Berlin, 23 mars.

Le Reichstag a discuté le projet de loi tendant à indemniser les personnes qui ont été condamnées par erreur.

L'article 1er de ce projet, qui établit le principe de la loi, a été adopté par 171 voix contre 37, au scrutin par appel nominal.

L'ensemble du projet a été ensuite adopté.

LES AFFAIRES DE CHINE ET LES PUISSANCES

Londres, 23 mars.

On télégraphie de Shanghaï aux journaux :

« Des nouvelles d'un caractère inquiétant nous sont parvenues de Ching-King, où s'est produite une manifestation contre les étrangers de toute nationalité. Toutes les missions ont été attaquées ; la mission américaine a été détruite ; un étudiant a été tué.

LA RÉVOLUTION DE 1848

La semaine qui vient de s'écouler était pleine d'anniversaires glorieux pour le parti socialiste international. En Autriche, l'expulsion du représentant de la Sainte-Alliance, le vieux Metternich ; en Suisse, l'humiliation publique du roi féodal devant le cercueil des victimes, tombées au 18 mars sous les salves de mousqueterie de la fidèle armée ; à Paris enfin, la Commune, la plus grande et la plus significative révolte du peuple, que Marx et Engels saluaient dans l'adresse du Comité directeur de l'Internationale, et qu'ils nommaient la première tentative faite par le prolétariat pour s'emparer du pouvoir politique.

A Vienne, ces jours derniers, une manifestation grandiose, faite uniquement par les socialistes ; à Berlin, malgré les mesures de la police, la revendication de la Révolution au nom du parti révolutionnaire, faite par Bebel à la tribune du Reichstag, ces deux faits ne montrent-ils pas que la Bourgeoisie, qui a pris part à ces deux révoltes, est aujourd'hui honteuse de son œuvre et, ce qui est plus important encore, que c'est au parti socialiste international qu'est désormais réservé l'honneur de défendre les droits du peuple ?

Que la Bourgeoisie n'aime pas à revenir sur ces jours glorieux de son histoire ; cela se comprend de reste ; n'est-ce pas elle, à Vienne, à Berlin, à Paris, qui a trahi la cause de la Révolution, et qui, par faiblesse, par crainte du prolétariat s'est rejetée dans la réaction. Les années qui ont suivi la Révolution de février et de mars, dans les trois pays, n'ont été marquées que par des reculades et des trahisons de la part de la bourgeoisie, pour qui le prolétariat avait conquis le suffrage universel, et à Vienne comme à Berlin, une constitution et un système représentatif.

C'est de ces années, en France, après les journées de juin, et en Allemagne après la Révolte de Bade, que date l'éloignement du prolétariat pour la bourgeoisie, et c'est ce qui explique pourquoi le parti radical et républicain en France comme en Allemagne fut abandonné à son malheureux sort et aux vengeances de la Réaction. On ne peut nier que le deux Décembre n'ait été considéré d'abord par les ouvriers des Faubourgs comme une revanche de juin, et que Lassalle n'ait recruté plus tard son parti avec ceux qui avaient été les victimes de la trahison du parti radical allemand. Cette rancune avait sa raison d'être alors, car il fallait montrer à la fraction dite avancée de la bourgeoisie ce à quoi elle s'exposait en abandonnant la cause du peuple.

L'histoire se répète, a-t-on dit, ce qui est certain c'est qu'un parti comme le parti radical, qui, dès l'origine, a montré son hésitation et sa faiblesse, est frappé de caducité jusqu'à la fin de son existence. Les radicaux français de 1898 ont aujourd'hui un digne représentant dans la personne de M. Bourgeois ; comme eux il n'a pas osé s'emparer du pouvoir quand il le pouvait, comme eux aussi il a préparé la Réaction,

Mais aujourd'hui le temps de la rancune est passé, car il ne s'agit plus du parti radical, mais de toutes les conquêtes péniblement arrachées à la réaction pendant près d'un siècle et qui sont aujourd'hui menacées. Le droit d'association, la liberté de la presse, le suffrage universel sont des armes nécessaires au développement du parti socialiste ; aussi partout où le parti socialiste n'est pas de force à faire passer un candidat, il soutiendra celui qui s'engagera à défendre ces conquêtes.

Le jubilé de la Révolution de 1848 tombe en une année d'élections générales en Allemagne comme en France, dit le *Vorwaerts*, et l'on peut dire que c'est la dernière fois, probablement, que le suffrage universel pourra s'exercer plus ou moins librement ; si la réaction triomphe, elle introduira le suffrage restreint en Allemagne comme en France. N'a-t-on pas essayé en Saxe d'enlever le suffrage aux ouvriers, de faire comme en Autriche un système de trois classes d'électeurs. Ceci nous donne un avant-goût de ce qui nous attend en France.

En Allemagne, la loi Recke contre les associations a failli passer, et les crédits pour la flotte, que demandait l'empereur, vont être votés, grâce à la trahison du parti catholique allemand, si bien réconcilié avec les expersécuteurs, qu'il approuve le duel dans l'armée. En France, c'est dans la prochaine législature, si la réaction triomphe, que nous verrons les successeurs de MM. Barthou et Méline, abolir la loi militaire et la loi sur l'instruction et celle sur les syndicats, si chère à M. Deschanel.

Dans les deux pays, il s'est formé une seule masse réactionnaire contre le parti socialiste ; le parti agraire et féodal en Allemagne, les ralliés en France ont groupé autour d'eux tous ceux qui, dans la bourgeoisie, étaient effrayés des progrès du parti socialiste. Nous nous retrouvons à la veille d'une révolution, comme celle de 1848, mais cette fois il n'y a plus de confusion possible ; dans les deux pays il n'y a plus en présence que la réaction et le parti socialiste.

BONNIER

Où allons-nous ?

La magistrature est en train de se brouiller tout à fait avec le *Journal des Débats*.

Le tribunal civil de Nantes avait à statuer sur la réclamation d'un mari qui avait fait main basse sur les salaires de sa femme pour l'obliger à réintégrer le domicile conjugal.

Le tribunal a donné tort au mari, qui mettait sa femme dans l'alternative « de se soumettre en esclave ou de se livrer aux pires extrémités ». Le jugement contient « cet attendu » :

Attendu que le tribunal ne se sent ni le droit ni le devoir d'être l'agent tortionnaire d'une pareille exécution, qu'elle ne serait pas dans nos mœurs, encore moins de notre époque ; que d'ailleurs la peine que les magistrats infligeraient n'est pas inscrite dans les Codes, qu'enfin elle serait indigne d'un époux qui doit être le protecteur de sa femme et non pas son bourreau...

Les *Débats* tancent vertement les juges de Nantes. Ils les comparent — injure suprême — à ceux de Château-Thierry. « Ce n'est pas un jugement, c'est un sermon de carême », s'écrie la feuille rose qui raille amèrement ce nouveau style judiciaire.

Où allons-nous, en effet, où allons-nous si parfois les magistrats s'avisent de rendre des jugements conformes à l'équité, à la raison et aux mœurs !

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

AU SÉNAT

Paris, 23 mars.

Les droits sur les blés

M. Girault (Cher) va déposer une demande d'interpellation au président du conseil sur la nécessité de supprimer momentanément les droits d'entrée sur les blés.

Le Métropolitain

La commission sénatoriale des chemins de fer, chargée d'étudier le projet de loi sur le métropolitain, a approuvé hier le rapport de M. Poirrier, concluant à l'adoption du projet tel qu'il a été voté à la Chambre.

A LA CHAMBRE

Les conditions du travail

On a distribué le rapport de Lavy, au nom de la commission du travail, sur les propositions relatives aux conditions du travail dans les travaux publics.

Lavy conclut en demandant à la Chambre d'adopter le texte suivant :

Article premier. — Dans leurs travaux neufs ou d'entretien, crédités sur le budget ordinaire ou sur fonds d'emprunt, que ces travaux soient faits en régie ou donnés par adjudication, l'Etat, les départements et les communes devront :

1° Accorder ou exiger qu'on accorde aux ouvriers un jour de repos par semaine ;

2° N'admettre l'emploi que d'un dixième d'ouvriers étrangers, au maximum :

3° Interdire le marchandage, conformément au décret-loi du 2 mars 1848 et à l'arrêté du gouvernement provisoire du 21 mars 1848.

Les pénalités prévues audit arrêté seront applicables à toutes les infractions aux prescriptions du présent article.

L'Etat, les départements et les communes pourront, en outre, résilier le contrat en cours d'exécution et priver l'entrepreneur coupable, pour un temps ou à titre définitif, de la faculté de se présenter aux adjudications.

Art. 2. — Les départements et les communes peuvent insérer dans les cahiers des charges des travaux en régie ou par adjudication des clauses relatives à la fixation des salaires, à la détermination de la durée de la journée de travail et toutes autres clauses qui seraient de nature à assurer à la fois la bonne exécution des travaux et des conditions de paiement de salaires, d'organisation du travail, d'hygiène, de sécurité en faveur des ouvriers.

La proposition Guesde

Le rapport de M. Forni, chargé d'examiner la proposition de loi de Jules Guesde et de plusieurs de ses collègues sur l'abrogation de la loi du 17 juillet 1889, concernant les candidatures multiples, a été distribué hier. Il conclut au rejet de la proposition de Jules Guesde.

Les femmes-avocats

MM. Bourgeois, Deschanel, Léveillé et Poincaré, ont déposé une proposition de loi ayant pour but de permettre aux femmes, munies des diplômes de licencié ou de docteur en droit, de prêter le serment d'avocat et d'exercer la profession d'avocat à la Cour d'appel.

Commission de l'armée

La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Mézières.

Sur la demande du ministre de la marine, la commission examine un projet de loi modificatif de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, accordant certaines facilités au pouvoir pour la réquisition des crois urs auxiliaires.

M. Marc Sauzet communique ensuite à la commission le rapport qu'il a été chargé de faire sur le projet de loi relatif aux attributions des conseils de revision. Une décision des conseils de revision ne pouvait être jusqu'ici reformée que par avis du conseil d'Etat. Désormais, dans certains cas, les conseils de revision auront le droit de réformer eux mêmes leur décision.

La commission, après avoir approuvé le rapport de M. Sauzet, adopte le projet de loi modificatif de la loi sur les réquisitions militaires et charge M. le baron Reille du rapport.

LES AFFAIRES DE CHINE

Washington, 23 mars.

M. Polo Benabé, ministre d'Espagne à Washington, déclare ne pas connaître la décision de la commission du *Maine*, et dément qu'il ait télégraphié à ce sujet à Madrid, ainsi qu'on l'avait annoncé.

En outre, d'après une communication officielle, le rapport, qui est très volumineux, n'est pas attendu avant demain jeudi ou vendredi et ne serait pas communiqué avant lundi au Congrès et à la presse. Le président Mac-Kinley a besoin de ce délai pour l'étudier.

A la Chambre des représentants, M. Wheeler a proposé la nomination d'un comité interparlementaire de quatorze membres, qui seraient chargés d'examiner les relations des Etats Unis avec l'Espagne au sujet de la question cubaine.

St Pétersbourg, 23 mars.

Commentant les chances de la solution des négociations actuelles de la Russie, de la France et de l'Angleterre avec la Chine, le *Nouveau Temps* exprime la certitude que la question chinoise pourra être favorablement résolue, si ces trois puissances européennes agissent en plein accord et en complète égalité de droits avec l'Allemagne.

Madrid, 23 mars.

On affirme que le secrétaire de la légation des Etats Unis à Madrid, est parti pour Washington porteur de plusieurs dépêches pour le président Mac Kinley.

On attribue ce voyage à une prochaine solution des affaires en discussion.

Washington, 23 mars.

On croit maintenant que le désastre du *Maine* sera traité comme un incident de la question principale en litige entre les Etats Unis et l'Espagne et que l'intention de M. Mac Kinley est d'arriver à un règlement de la question cubaine.

L'impression dans les cercles gouvernementaux est que l'Espagne sera forcée de résoudre le problème cubain à la satisfaction des Etats-Unis ou de prendre sur elle les conséquences d'une intervention des Etats Unis.

Londres, 23 mars

On télégraphie de New-York au *Daily Mail* :

« Le correspondant du *Mail and Express* à la Havane prétend savoir que l'explosion du *Maine* a été produite par un mine placée sous ce navire par des criminels inconnus. Il assure que le rapport de la commission conclut dans ce sens

Çà & Là

M. HANOTAUX

Nous extrayons le passage suivant d'un article d'Urbain Gohier, dans l'*Aurore* :

M. Hanotaux aura samedi sa journée à la Chambre, et demain jeudi sa journée à l'Académie. Après M. de Mun, rouge du sang de trente mille Parisiens, il fallait à l'Académie M. Hanotaux, trempé du sang de trois cent mille Arméniens ; tous deux, bons serviteurs de l'Allemagne, de la finance internationale et de la haute juiverie. L'Académie toutefois a fait une différence ; elle a réellement élu M. de Mun ; elle tolère simplement Hanotaux.

Le 1er avril 1897, malgré le zèle officieux d'Alfred Mézières, le Pacha du quai d'Orsay n'a recueilli au bout du pont des Arts qu'une humiliante minorité de suffrages : dans quatre scrutins successifs, la plupart des académiciens, saisis d'une pudeur patriotique, ont opposé le mépris de leurs bulletins blancs à l'effronterie de l'intrus. Il n'y regarde pas de si près. Introduit par une porte basse, imposé par une sorte de mesure administrative, il va faire la roue jeudi devant les « chers confrères » dont la majorité absolue « n'a pas voulu de lui. »

Hanotaux est un scribe assez laborieux et très médiocre, un rat de bibliothèque, archéologue, paléographe, maniaque de protocole, et pas le moins du monde diplomate ; un bureaucrate qui ne serait peut-être pas plus malfaisant qu'un autre en sous-ordre, au quatrième rang — mais dont la nullité radicale et l'extravagante infatuation doivent préparer des malheurs dès qu'on lui laisse la puissance de nuire.

En Orient, Hanotaux est l'auxiliaire d'Abdul-Hamid, dont il favorise les exécrables desseins en trompant cyniquement la France aveugle et son Parlement imbécile. Hanotaux est l'agent de Nicolas II, aux pieds duquel il humilie, chaque jour la patrie. Hanotaux est l'agent de Guillaume II, quand il défend les intérêts des financiers allemands, quand il éloigne les Grecs de Salonique, quand il répudie la doctrine du droit des peuples et consacre en Crète la renonciation de la France à l'Alsace-Lorraine. Hanotaux est l'agent du triste roi de Grèce, auquel il fait télégraphier qu'il travaille « principalement en faveur de la dynastie et pour la personne de Sa Majesté ». Hanotaux est l'agent de la Banque ottomane, de toutes les puissances louches, de toutes les influences antifrancaises.

Et voilà l'homme que l'Académie va recevoir solennellement, aux applaudissements de la « belle société ». Le très catholique comte de Mun et les très catholiques belles madames, qui font crier « Mort aux Juifs » en vivant aux crochets d'Israël, vont applaudir le meurtrier de trois cent mille chrétiens d'Orient. Grâce à lui, trois mille femmes ont été rôties vivantes dans une seule église, et la France est couverte d'infamie ; mais la Bourse est bonne.

UNE LÉGISLATURE

L'action parlementaire du Parti Socialiste

(1893-1898)

(Suite et fin)

Hanotaux a exigé en sa faveur une prérogative nouvelle ; il s'est soustrait à tout contrôle ; demain, après-demain, les engagements qu'il a passés avec la Russie peuvent nous jeter dans une conflagration européenne : c'est au dernier moment que nous connaîtrons les promesses échangées à l'heure où dans l'affolement des esprits, dans la surexcitation des passions, la réflexion devient malaisée et périlleuse. Combien de fois nous avons réclamé vainement la communication du soi-disant accord dont on a prétendu nous révéler l'existence, lors des fameux toasts du *Pothuau*, l'été de 1897.

De l'interpellation adressée au cabinet par Millerand en juin 1895, à la question qu'il posait encore en février 1898, lors du debat sur le budget des affaires étrangères aucune occasion n'a été négligée pour forcer le ministre du quai d'Orsay à s'expliquer ; il s'est replié dans un silence hautain, froissé qu'un représentant du prolétariat ouvrier osât l'interroger. Au fond, son attitude était explicable, il savait bien qu'il ne courait aucun risque, et qu'il trouverait toujours une majorité servile pour le couvrir. Qu'on y prenne garde : il ne s'est jamais rencontré à la Chambre plus de quatre-vingt ou cent voix pour condamner les empiètements de M. Hanotaux sur les attributs des députés de la nation. Aucun symptôme n'est plus grave. En abandonnant la direction de ses affaires au dehors, l'opinion publique a consacré une mutilation de son droit souverain.

Cette politique étrangère, monopolisée par un homme omnipotent et sans contrôle, nous avons à peine besoin d'en rappeler les douloureuses vicissitudes. L'alliance russe qui a drainé nos millions — mais ceci regarde surtout nos banquiers — nous a conduits d'abord à la démonstration de Kiel où l'escadre française est venue saluer le pavillon de guerre de l'Allemagne. Elle a failli nous jeter — on sait trop pourquoi aujourd'hui — dans un conflit armé avec le Japon. Il fallait bien préparer à la Russie l'occupation de Port-Arthur dans le Petchili ; à l'Allemagne celle de Kiao-Tchéou sur le littoral de Chan-Toung ; il fallait s'associer à ces deux puissances pour sauver la Chine — à leur profit ! — Ces événements considérables se produisaient dans le premier semestre de 1895, et quand Millerand réclamait des explications et s'élevait contre l'étrange conduite de Hanotaux, cent quatre voix seulement s'associaient à sa protestation.

Plus tard, en 1896, les massacres d'Arménie — cette terrible et odieuse Saint-Barthélémy musulmane — sont révélés par la presse anglaise. Notre tradition nous conviait à intervenir pour flétrir ces égorgements ; mais le quai d'Orsay voulait ménager le sultan, par déférence pour le czar. La France resta muette. Jaurès exprima la volonté du pays, cette fois encore, en proclamant nos devoirs et en opposant la politique haute et généreuse du prolétariat international à celui des cabinets groupés en nouvelle Sainte-Alliance.

Les massacres de Crète succèdent à ceux d'Arménie : la Grèce, tout entière soulevée en faveur de ses frères de race, revendique pour eux la liberté ; elle propose de remettre la solution du problème crétois à un plébiscite populaire. Notre attitude était toute tracée, et notre histoire, la spoliation que nous avions subie au traité de Francfort nous dictaient l'acquiescement à la note hellénique. Hanotaux a refusé le plébiscite ; il n'a pas compris qu'en même temps il frappait dans son principe notre protestation jusqu'alors hautaine et pure contre le démembrement de 1871.

Cet inconscient a porté à notre influence la plus terrible atteinte qu'elle pût recevoir. La France, soldat de la liberté, a été faite, par lui, soldat d'oppression. Ici encore il fallait s'humilier devant la volonté de Pétersbourg associée à celle de la finance. L'Europe a préparé l'écrasement de la Grèce pour relever par la victoire du sultan le cours des fonds ottomans. Jamais la rapacité, le cynisme de la haute banque ne se sont avoués aussi brutalement que dans cette guerre de Thessalie.

La France, sous Hanotaux, s'est faite l'instrument des agioteurs, et sacrifiant à leurs intérêts, à leurs calculs, la grandeur du rôle que l'opinion unanime suggérait au quai d'Orsay : elle a été en Orient, comme jadis en Espagne au temps de Villèle et de Metternich, piétiner les principes de la Révolution. Le 11 février 1897, Jaurès et Millerand rappelaient toutes ces choses à Hanotaux et le sommaient de renoncer à cette politique néfaste : quatre vingt trois députés approuvaient leur attaque ; quatre cent treize acclamaient le ministère. Du moins l'honneur du socialisme restait sauf.

***

Nous avons fait le tour de l'action socialiste : sur bien des points, pour ne pas développer outre mesure ce travail, pour ne pas allonger la nomenclature des interventions de nos représentants, nous nous sommes résignés à passer sous silence des débats, des motions qui ne manquaient pas d'importance. On nous pardonnera d'avoir été parfois incomplet, dans l'intérêt de la brièveté. Aussi bien nous croyons en avoir assez dit pour pouvoir préciser le rôle de notre parti de 1893 à 1898.

C'est une consolation, au milieu de la réaction ambiante, des jours troubles que nous traversons, que cette vision continue d'un groupe d'hommes éloquents et énergiques, fidèles à leur propre pensée, fermement attachés à la grande tradition révolutionnaire. L'intransigeance même de son attitude vaudra, nous en sommes sûrs, d'innombrables adhésions au socia-